GREFFE
du Tribunal de Commerce de
POITIERS
"a Rue du Moulin a Vent
86026 POITIERS CEDEX
- N° SIRET : 30139856900027 -
- CODE APE 741 A -

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SOCIETE ANONYME
SIE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU
197 AVENUE DU 8 MAI 1945

86000 POITIERS

Depôt effectue par :

CIBEC
3 Chemin de Versailles

97200 SAINT JUNIEN

Numero RCS : POITIERS B 308 659 131 (1952/1982B00186)

Denomination sociale :
SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU
(S.C.A.P.)

Pieces deposees le 31/01/2000 Numero : 2003644

P.V. D'ASSEMBLEE du 08/12/1999
- NOMIN. COMMISSAIRE AUX COMPTES
- MODIF COMMIS. AUX COMPTES
Ancien commissaire aux cptes Suppleant : GUYOT
Alain Nouveau : FPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE.
Nomination co-commissaire aux cptes suppleant :
DESVOUGOUX Arnaud. Nomination co-commissaire aux
cptes titulaire : PSA SEFC ET ASSOCIES.

********** CECI N'EST PAS UNE FACTURE **********

Le Greffier.

SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU
Société Anonyme au capital de F. 2 000 000
Siège Social : 137, Avenue du 8 Mai 1945 86000 POITIERS
RCS POITIERS B 328 659 131

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,

Le 8 décembre,

A 18 heures,

Les actionnaires de la SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU, société anonyme au capital de 2 000 000 F, divisé en 20 000 actions de 100 F chacune, dont le siège est 137, Avenue du 8 Mai 1945, 86000 POITIERS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude FRERET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre GUENANT et Monsieur Roland VERGNAUD, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Liliane CAILLAUD est désignée comme secrétaire.

La Société A.C.L. CENTRE ATLANTIQUE SA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 22 novembre 1999, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des 20 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport établi par le Conseil d'Administration,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration,

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant démissionnaire,

- Nomination d'un co-Commissaire aux Comptes titulaire et d'un co-Commissaire aux Comptes suppléant,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme la Société KPMG - FIDUCIAIRE DE FRANCE, 3, Cours Valmy 92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Alain GUYOT, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme :

- la Société RSA - S.E.E.C. ET ASSOCIES, 40, Avenue Hoche 75008 PARIS, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Arnaud DEVOUCOUX, 40, Avenue Hoche, 75008 PARIS en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Les Scrutateurs Le Secrétaire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME